

AVIS PUBLIC

Je donne avis que le mardi 1er juin 2021, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique virtuelle à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement numéro RCA08-08-0001.

La demande de dérogation mineure concerne la propriété située aux 1373-1375, rue Beaulieu et a pour objet l'agrandissement de l'habitation bifamiliale contiguë en aménageant un espace de stationnement au rez-de-chaussée et en empiétant dans la marge latérale de 1,09 m et dans la marge arrière de 3 m alors que la réglementation applicable exige un minimum de 2 m et 7,6 m respectivement.

En vertu de l'arrêté ministériel 2021-102 du 5 février 2021, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi, toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant 15 jours suivant la publication de l'avis, afin que le conseil puisse en apprécier la valeur avant de rendre une décision. Pour toute question relative à cette procédure veuillez téléphoner au (514) 855-6000 poste 4248.

Les commentaires écrits peuvent être soumis par courriel à l'adresse suivante : **saint-laurent@ville.montreal.qc.ca** ou par courrier au **777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent (Québec) H4M 2M7**.

Fait à Montréal, le 12 mai 2021

Benoit Turenne
Secrétaire du Conseil d'arrondissement